Procédure de réclamation Doppenberg Keukens B.V.

Doppenberg Keukens B.V. fait tout ce qui est en son pouvoir pour vous aider du mieux qu'il peut. Devrait-il y avoir

dans le cas peu probable où quelque chose ne va pas, vous pouvez contacter Mme J.C.

Doppenberg. Cela peut se faire par téléphone, par e-mail, sur les réseaux sociaux ou par courrier. Données:

Doppenberg Keukens B.V.

De kreek 3, 3871MM Hoevelaken

Numéro de téléphone : 033-258 08 75

Adresse courriel:

info@doppenbergkeukens.nl

Numéro de la Chambre de commerce : 82830304.

Numéro d'identification TVA : NL.862620260B01.

La participation à la procédure de plainte est gratuite.

Objectif

Le traitement des plaintes a pour but de :

• rendre justice à l'individu plaignant.

• l'identification des insuffisances dans la mise en œuvre de la

Service; Utilisez ces signaux pour améliorer la qualité.

Que faire ?

Si vous n'êtes pas satisfait de la qualité de notre service, produit, facture ou

dans le cas contraire, vous pouvez d'abord nous soumettre vos objections, à l'attention de Mme J.C.

Döppenberg.

Décrivez clairement votre plainte, afin que nous puissions enquêter correctement sur la plainte et y répondre.

réagir. Doppenberg Kitchens y répondra dans les 15 jours suivant la réception de la plainte

réagir. Si une plainte nécessite un délai de traitement prévisible plus long, nous

répondre dans ce délai par un accusé de réception et donner une indication

lorsque vous pouvez vous attendre à une réponse plus détaillée.

En concertation avec vous, nous essaierons de travailler dans les plus brefs délais (au plus tard quatre semaines après avoir soumis votre

plainte). Nous vous confirmerons toujours cette solution par écrit.

Si notre consultation n'aboutit pas à un résultat satisfaisant à votre avis, vous pouvez

plainte à la Cour. Cela n'est possible qu'après que vous nous ayez d'abord soumis vos objections

Soumis. Cette voie vous est également ouverte si nous ne recevons pas de

soumis vos objections par écrit.

À partir du 15 février 2016, les consommateurs de l'UE auront également la possibilité de déposer des plaintes

produits et/ou services commandés en ligne via la plateforme ODR de l'Union européenne

Commission. Cette plateforme ODR se trouve sur http://ec.europa.eu/odr. <lien>. Lorsque votre

n'est pas encore en cours de traitement ailleurs, vous pouvez signaler votre plainte via la plateforme

Union européenne.

Résultats et évaluation

Nous suivons l'avancement des actions/mesures d'amélioration afin de prévenir les plaintes et

erreurs et, si nécessaire, s'adresser aux employés à ce sujet.

Nous surveillons de près les effets secondaires des mesures prises et rendons

l'évaluation de la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour

mesures et superviser leur mise en œuvre. Enfin, les effets de la mise en œuvre

actions d'amélioration et mesures évaluées par nos soins